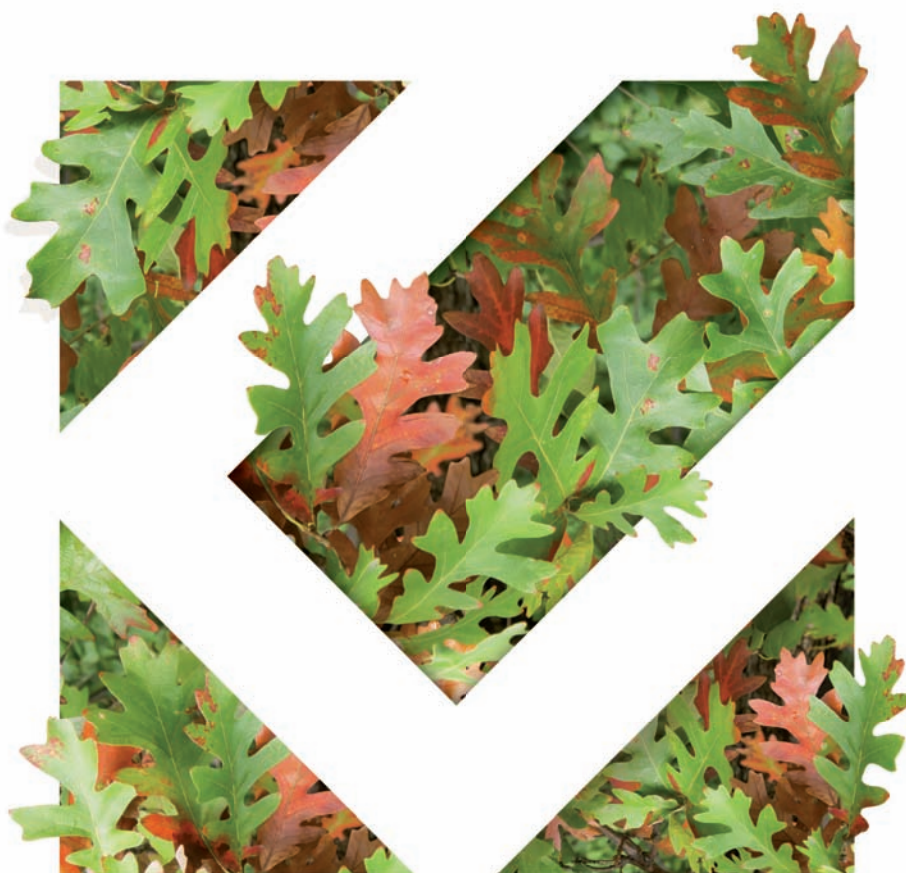




DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE

ENREGISTREMENT EMAS

COMPTE-RENDU ENVIRONNEMENTAL DE L'EXERCICE 2012

DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE

En tant qu'aménageur et gestionnaire du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, nous avons envisagé, dès la création du Parc, de réussir un développement économique durable. Pour cela, nous nous attachons tout particulièrement à établir un dialogue avec l'ensemble des parties prenantes concernées. Nous sommes en effet redevables de la plus grande transparence vis-à-vis de nos partenaires. Cette déclaration environnementale y contribue précisément.

La mise à jour annuelle de nos objectifs d'amélioration et de nos résultats donne la possibilité à chacun de suivre et de mesurer nos progrès réalisés en faveur de la protection de l'environnement.

La vérification de ce document par un organisme de contrôle externe, dans le cadre du référentiel EMAS, est un élément décisif dans la confiance que le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA) souhaite entretenir avec l'ensemble de ses partenaires. C'est dans cet esprit que le SMPIPA est très fier d'avoir obtenu le Label Lucie, label RSE de référence.*

Ainsi, nous espérons que cette déclaration environnementale vous apportera tout l'éclairage nécessaire sur notre politique de développement économique durable.

Le Président
Jean CHABRY



DATE DE LA VÉRIFICATION :
10/07/2013

DATE DE LA PROCHAINE
DÉCLARATION SIMPLIFIÉE :
JUILLET 2014

*EMAS : Eco Management and Audit Scheme



2013

Sommaire



- 1 Présentation du Parc et du Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain — P.4
- 2 Notre Politique de Développement Durable — P.6
- 3 Notre Système de Management de l'Environnement (SME) — P.8
- 4 Présentation de nos activités, indicateurs de performance environnementale et actions d'amélioration — P.9
 - A ▲ La surveillance écologique de l'environnement,
 - B ▲ Le déploiement de la synergie industrielle,
 - C ▲ Le développement et le maintien d'un cadre de vie agréable,
 - D ▲ L'accueil et le choix des entreprises.



PLAINE DE L'AIN, UN PARC, UN PAYS, DES FEMMES ET DES HOMMES PASSIONNÉS

Le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, certifié ISO 14001 depuis 2000 et enregistré EMAS depuis 2001, a été le premier parc industriel européen à obtenir cette double certification. Sa qualité d'aménagement et son environnement sont ses principaux atouts qui en font un parc industriel remarquable et exemplaire. Entouré de villes moyennes, Ambérieu en Bugey, Lagnieu, Meximieux et de nombreux villages, le « pays » Plaine de l'Ain compte plus de 55 000 habitants. Grâce à sa qualité d'aménagement, le Parc s'intègre parfaitement dans son paysage rural.

Le Parc Industriel est géré par un établissement public, le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain dont l'organe de gouvernance est composé comme suit :

- ▲ le Conseil Général de l'Ain,
- ▲ la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain,
- ▲ le Grand Lyon,
- ▲ le Conseil Régional Rhône-Alpes.

Par sa mission d'aménagement, le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain participe à la création des richesses et au rayonnement du territoire de la Plaine de l'Ain. Pour cela, sa stratégie est fondée sur trois axes forts inchangés depuis son origine :

- ▲ Diversité, tant par les activités que par la taille des entreprises accueillies ;
- ▲ Environnement, protection, intégration et maîtrise ;
- ▲ Rythme du développement maîtrisé pour ne pas mettre en péril les équilibres locaux (emploi, logement, infrastructures...).

Le Parc en quelques chiffres...

▲ Création en

1975

▲ Près de

900 ha
de surface totale

▲ Plus de

130
entreprises

▲

450 000
arbres et arbustes plantés

▲ Environ

5 000
emplois dont
4 140 en CDI

▲

200 ha
d'espaces verts,
voiries et espaces
communs

▲

690 ha
à vocation
industrielle dont :

▲

350 ha
vendus

▲

340 ha
disponibles

Le SMPIPA, c'est aussi une équipe au service du développement du Parc où réactivité, compétence, disponibilité, qualité et service sont les mots clés de son fonctionnement :

Emilie BROT-VIOUNNIKOFF
Développement et International
emilie.brot@plainedelain.fr



Inès QUINTY
Environnement et Sécurité
ines.quinty@plainedelain.fr



Hugues de BEAUPUY
Directeur
h.de.beaupuy@plainedelain.fr



Xavier OMEIRA
Jardinier



Caroline PRATTICO
Assistante
caroline.prattico@plainedelain.fr



Edwige KLEIN
Développement
et Marketing Territorial
edwige.klein@plainedelain.fr



Emmanuel SEOANE
Jardinier



Richard SIMMINI
Responsable Travaux &
Maintenance
richard.simmini@plainedelain.fr



Valérie BERNARD
Comptabilité
valerie.bernard@plainedelain.fr

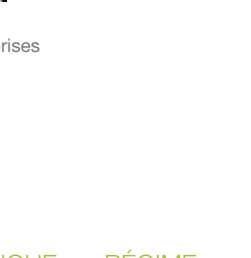
Pascale ANDRÉ
Assistante de Direction
pascale.andre@plainedelain.fr



Géraldine DEPORT
Animatrice Économique
geraldine.deport@plainedelain.fr



Belcem KIRATI
Animation de la Pépinière
d'Entreprises
belcem.kirati@plainedelain.fr



Francie MEDECI
Assistante Pépinière d'Entreprises
francie.medeci@plainedelain.fr



Mohamed BALOUK
Technicien espaces verts

La situation réglementaire du SMPIPA

INSTALLATIONS	LOI	RUBRIQUE	RÉGIME
Station d'épuration mixte	ICPE*	2752	Autorisation
Station d'épuration	Loi sur l'Eau	5.1.0	Autorisation
Rejets de la station d'épuration dans le Rhône	Loi sur l'Eau	2.3.0	Autorisation
Assainissement pluvial et rejet dans le Rhône	Loi sur l'Eau	5.3.0	Autorisation
Captage d'eau + DUP**	Loi sur l'Eau	Art.10	Autorisation

*ICPE : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement **DUP : Déclaration d'Utilité Publique

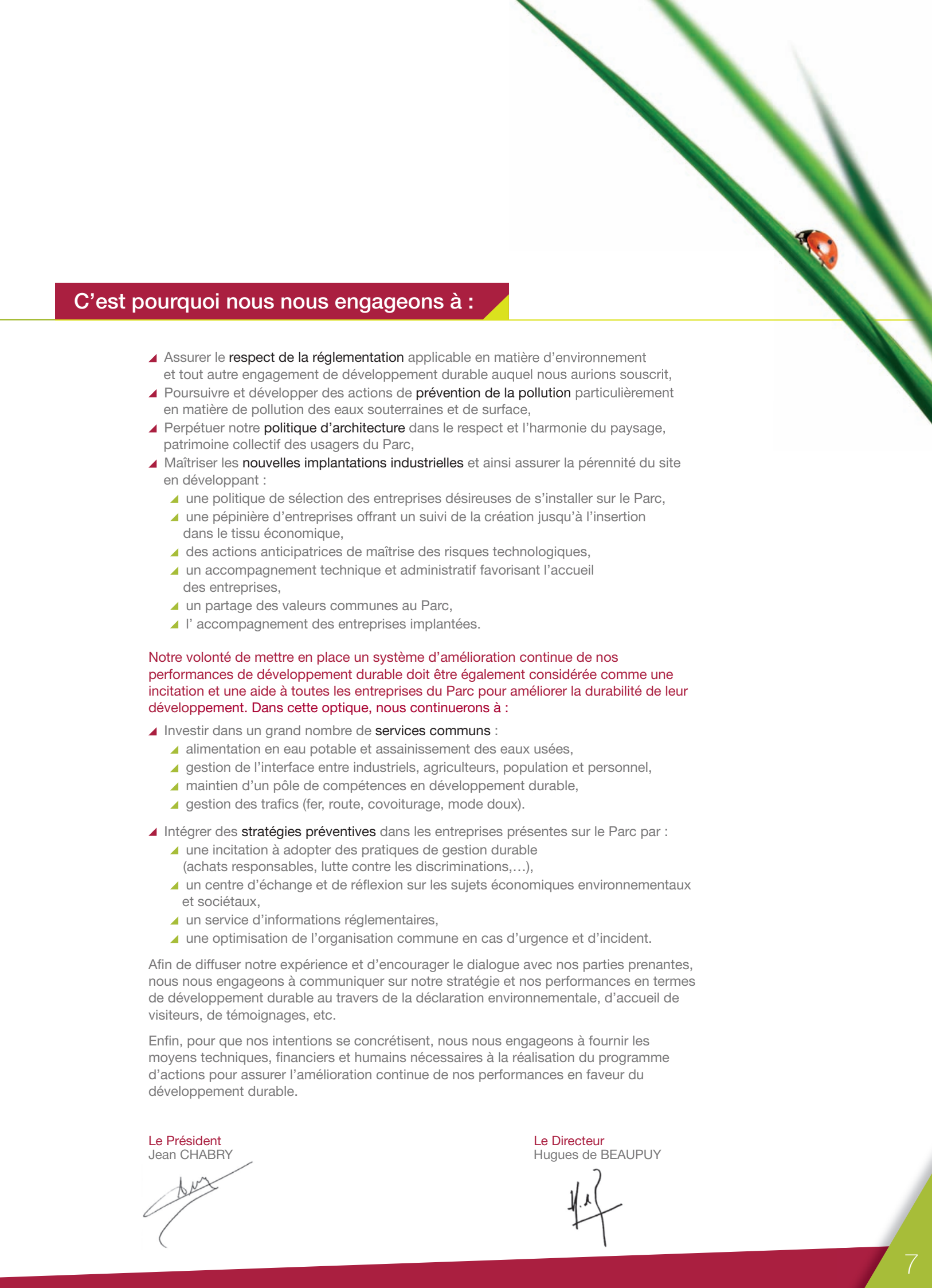
2

NOTRE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain a été créé dans un contexte rural. Des riverains regroupés dans des villages tranquilles, un fleuve, une rivière, une nappe phréatique, un paysage bocager ancestral, face à l'enjeu d'un outil foncier régional de développement économique... Aussi, un équilibre a été instauré depuis l'origine afin que la mutation de ce territoire soit réalisée au travers d'une gestion durable.

Aujourd'hui, le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain imagine, réalise et anime le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain dans l'intérêt partagé de tous et dans le respect des générations futures. L'ensemble de son équipe met en œuvre une démarche qui répond aux exigences de la norme ISO 14001 version 2004 et du règlement EMAS. En complément de sa mission de développement économique et de la prise en compte de l'histoire du territoire, le Syndicat Mixte intègre l'humain au travers de son engagement sociétal basé sur la norme ISO 26000 et reconnu par le Label LUCIE (Label RSE de référence).





C'est pourquoi nous nous engageons à :

- ▲ Assurer le **respect de la réglementation** applicable en matière d'environnement et tout autre engagement de développement durable auquel nous aurions souscrit,
- ▲ Poursuivre et développer des actions de **prévention de la pollution** particulièrement en matière de pollution des eaux souterraines et de surface,
- ▲ Perpétuer notre **politique d'architecture** dans le respect et l'harmonie du paysage, patrimoine collectif des usagers du Parc,
- ▲ Maîtriser les **nouvelles implantations industrielles** et ainsi assurer la pérennité du site en développant :
 - ▲ une politique de sélection des entreprises désireuses de s'installer sur le Parc,
 - ▲ une pépinière d'entreprises offrant un suivi de la création jusqu'à l'insertion dans le tissu économique,
 - ▲ des actions anticipatrices de maîtrise des risques technologiques,
 - ▲ un accompagnement technique et administratif favorisant l'accueil des entreprises,
 - ▲ un partage des valeurs communes au Parc,
 - ▲ l'accompagnement des entreprises implantées.

Notre volonté de mettre en place un système d'amélioration continue de nos performances de développement durable doit être également considérée comme une incitation et une aide à toutes les entreprises du Parc pour améliorer la durabilité de leur développement. Dans cette optique, nous continuerons à :

- ▲ Investir dans un grand nombre de **services communs** :
 - ▲ alimentation en eau potable et assainissement des eaux usées,
 - ▲ gestion de l'interface entre industriels, agriculteurs, population et personnel,
 - ▲ maintien d'un pôle de compétences en développement durable,
 - ▲ gestion des trafics (fer, route, covoiturage, mode doux).
- ▲ Intégrer des **stratégies préventives** dans les entreprises présentes sur le Parc par :
 - ▲ une incitation à adopter des pratiques de gestion durable (achats responsables, lutte contre les discriminations,...),
 - ▲ un centre d'échange et de réflexion sur les sujets économiques environnementaux et sociétaux,
 - ▲ un service d'informations réglementaires,
 - ▲ une optimisation de l'organisation commune en cas d'urgence et d'incident.

Afin de diffuser notre expérience et d'encourager le dialogue avec nos parties prenantes, nous nous engageons à communiquer sur notre stratégie et nos performances en termes de développement durable au travers de la déclaration environnementale, d'accueil de visiteurs, de témoignages, etc.

Enfin, pour que nos intentions se concrétisent, nous nous engageons à fournir les moyens techniques, financiers et humains nécessaires à la réalisation du programme d'actions pour assurer l'amélioration continue de nos performances en faveur du développement durable.

Le Président
Jean CHABRY



Le Directeur
Hugues de BEAUPUY



3

NOTRE SYSTÈME DE MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT (SME)

Le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain a choisi de mettre en place un Système de Management de l'Environnement (SME) afin de prendre en compte l'incidence environnementale de son activité, de l'évaluer et de la réduire.

Ainsi, le SME permet au SMPIPA de maintenir et d'améliorer ses performances environnementales dans une perspective de développement durable.

Ce SME a été établi suivant les référentiels ISO 14001 (version 2004) et EMAS (version 2009). Le règlement EMAS, intégrant entièrement les exigences de la norme ISO 14001 en se distinguant toutefois par son principe de transparence (assurée par la présente déclaration), implique la communication des objectifs fixés et des résultats obtenus. Il s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue.

Étapes préliminaires à la démarche

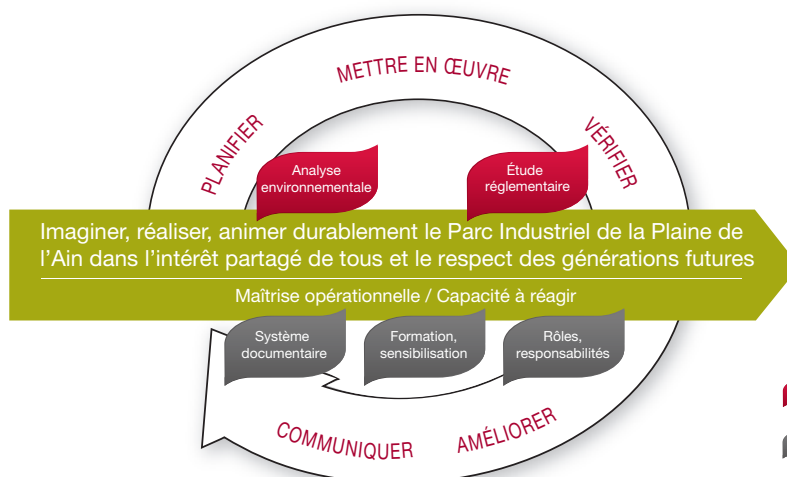
Identification des facteurs à maîtriser ou à améliorer grâce à la réalisation d'une analyse environnementale et d'une étude réglementaire permettant de définir les aspects environnementaux à considérer.

Les 4 étapes de l'amélioration continue se déclinant ensuite

- 1 **PLANIFIER** un programme d'actions en fonction des aspects environnementaux à maîtriser.
- 2 **METTRE EN ŒUVRE** les actions prévues avec formalisation des bonnes pratiques et formation du personnel impliqué.
- 3 **VÉRIFIER** l'efficacité des mesures d'amélioration (suivi des non-conformités, des indicateurs, des plaintes éventuelles...) et vérifier la pertinence du système (audits internes et externes).
- 4 **AMÉLIORER** le système en corrigeant les points critiques lors de la revue de direction.

Quatre étapes auxquelles, via EMAS, nous ajoutons la communication de nos résultats.

Afin d'être efficace, une bonne traçabilité des décisions, des actions et des contrôles est nécessaire et réalisée grâce à des enregistrements appropriés.



PRÉSENTATION DE NOS ACTIVITÉS, INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET ACTIONS D'AMÉLIORATION

Le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain est certifié sur l'ensemble de son activité d'aménageur et de gestionnaire du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. Ainsi sont inclus : l'accueil et l'accompagnement des entreprises, l'entretien des équipements et des espaces communs, la surveillance écologique et la promotion de l'environnement, la gestion administrative des activités ainsi que la pépinière d'entreprises de la Plaine de l'Ain.

Au préalable à la démarche ISO 14001, une analyse environnementale a été réalisée afin de déterminer quelles parties de l'activité du SMPIPA peuvent avoir des incidences significatives sur l'environnement. Une activité est jugée significative en fonction des contraintes réglementaires, des exigences de la politique et des parties intéressées, de la sévérité de l'effet (fréquence, quantité, toxicité et sensibilité du milieu récepteur).

Chacune des activités significatives est présentée dans la suite de ce document.

Pour chacune d'entre elles, sont suivis :

- ▲ des indicateurs de performance,
- ▲ les actions d'amélioration réalisées durant l'année écoulée,
- ▲ et celles programmées pour l'exercice à venir.

Conformément au règlement 1221/2009 du Parlement Européen concernant l'EMAS, sont présentés les indicateurs de base illustrant la performance environnementale.

Ces indicateurs ont pour objectif de permettre la comparaison de toutes les organisations enregistrées EMAS et également de faciliter la mesure de la performance environnementale du SMPIPA.

Les indicateurs de base sont indentifiables tout au long de la déclaration par ce symbole.

INDICATEUR
DE BASE

Ils concernent, conformément au règlement EMAS :

- ▲ l'efficacité énergétique,
- ▲ l'utilisation rationnelle des matières,
- ▲ l'eau,
- ▲ les déchets,
- ▲ la biodiversité,
- ▲ et les émissions.

En complément des indicateurs de base, des indicateurs pertinents sont suivis annuellement par le SMPIPA afin d'appréhender au mieux sa performance environnementale.

Le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain a choisi de présenter ses missions selon quatre axes :

- A ▲ La surveillance écologique de l'environnement,
- B ▲ Le déploiement de la synergie industrielle,
- C ▲ Le développement et le maintien d'un cadre de vie agréable,
- D ▲ L'accueil et le choix des entreprises.





LA SURVEILLANCE ÉCOLOGIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de suivre l'incidence environnementale de l'ensemble de l'activité industrielle du Parc Industriel, le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain a souhaité mettre en place une surveillance écologique de son environnement : nappe phréatique, qualité de l'air, surveillance de l'avifaune, efficacité énergétique, etc.

La surveillance de la nappe phréatique

Lors des études préalables à la création de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), un des scénarii catastrophes envisagés était le cas d'une pollution importante de la nappe phréatique, provoquant une pollution du Rhône, puis une pollution du captage d'eau potable de Lyon.

Pour parer à ce risque, une surveillance de la qualité des eaux souterraines du Parc a été mise en place dès l'origine et ensuite renforcée.

Aujourd'hui, ce sont près de 60 points de mesures qui permettent de maintenir une surveillance de la nappe à la fois quantitative et qualitative.

Des mesures piézométriques permettent de surveiller le niveau de la nappe et des prélèvements mensuels, trimestriels et annuels garantissent le suivi qualité.

Ces analyses assurent :

- ▲ la détection d'une éventuelle pollution ponctuelle (casse réseau, déversement sur le sol...),
- ▲ un suivi sur une période plus longue déterminant l'éventuelle incidence à long terme de l'activité industrielle sur la nappe phréatique.

Aucune pollution distincte détectée en 2012

▲ Du point de vue qualité :

Le suivi de la qualité de l'eau de la nappe montre une relative stabilité. De façon générale, les conductivités augmentent légèrement en 2012. A partir du mois de juillet 2011, les chlorures dus au salage des routes l'hiver précédent apparaissent. La présence de THF* près du pôle chimique n'est presque plus retrouvée en 2012. Il reste uniquement quelques traces dans un puits. Le produit est presque totalement résorbé.

▲ Du point de vue quantité :

En juillet - août 2011 le niveau de la nappe est moyen. Mais l'année 2012, bien qu'ayant eu une recharge importante en janvier, voit le niveau de la nappe baisser lentement du fait d'une forte sécheresse en avril 2012 suivie de pluies régulières et de températures modérées.

Budget affecté à la surveillance de la nappe depuis 2004 en € :

2004	24 031
2005	23 007
2006	26 873
2007	25 541
2008	47 834 (dont 22 064 € pour la réalisation de 7 nouveaux piézomètres)
2009	22 903
2010	23 544
2011	37 560
2012	28 391

INDICATEURS

*THF : Tétrahydrofurane



La biodiversité et les espaces verts

Avec près de 200 ha d'espaces verts, voiries et espaces communs, le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain a pris le parti, dès la création du Parc, de laisser ses droits à la nature dans la majeure partie des espaces verts afin d'en limiter l'entretien. De ce fait, les essences utilisées ont été judicieusement choisies parmi une gamme correspondant au sol (pauvre et perméable) et aux conditions climatiques.

Cette approche permet de limiter au maximum les traitements phytosanitaires, les apports agronomiques et enfin d'obtenir une meilleure résistance des espaces verts aux aléas climatiques.

Depuis 2008, tout nouvel engazonnement est fait à partir d'un mélange de graines choisi spécifiquement pour avoir une croissance lente et minimiser le nombre de tontes et donc la consommation de carburant et la pollution atmosphérique associée.

Dès que cela est possible, les traitements biologiques sont favorisés afin de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires. Ainsi, des pièges à papillons sont placés à l'automne dans les pins pour lutter contre les chenilles processionnaires.

Le piégeage se fait grâce aux phéromones contenues dans les dispositifs.



INDICATEURS

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Quantité d'herbicide biodégradable utilisé (l)	30	30	30	30	15	0
Ratio d'épandage des produits phytosanitaires (l/ha)	Inférieur à 5					—
	2010	2011	2012			
Quantité d'herbicide biodégradable utilisé (l)	0	0	0			
Ratio d'épandage des produits phytosanitaires (l/ha)	—	—	—			



Indicateur créé
en 2009

« Utilisation des terres »

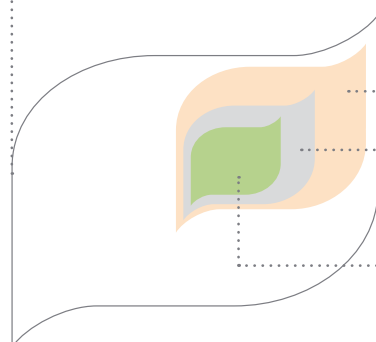
en m² de surface bâtie/surface totale du Parc :

- ▲ En 2009 : $802\,400 / 8\,680\,600 = 0,0924$
- ▲ En 2010 : $807\,200 / 8\,680\,600 = 0,0929$
- ▲ En 2011 : $808\,200 / 8\,680\,600 = 0,0931$
- ▲ En 2012 : $810\,100 / 8\,680\,600 = 0,0933$ ↗

INDICATEUR
DE BASE
BIODIVERSITE

En 2012 :

▲ Surface du Parc :
868 ha = 100 %



▲ Surface commercialisée : 359 ha = 41 %

▲ Surface voies et parkings : 147 ha = 17 %
à l'intérieur des lots commercialisés
+ voiries publiques

▲ Surface des bâtiments : 81 ha = 9 %

L'avifaune et la biodiversité

Suite à un premier partenariat en 2005 avec la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain a placé 122 ha de son territoire en « Refuge LPO ». En parallèle, nous continuons notre démarche de surveillance au travers de la mise en place en 2012 d'une surveillance écologique (faunistique et floristique) du Parc en collaboration avec les services de la DREAL. Cette surveillance permettra au Parc de poursuivre l'analyse de l'impact de son développement et d'élaborer un programme de compensation écologique cohérent et d'ensemble.

La qualité de l'air

Les conclusions du rapport d'étude de la qualité de l'air de 2009 ont démontré la bonne qualité de l'air du Parc. Les aménagements réalisés lors de la création du Parc ont montré leurs bénéfices (voies de communication larges et aérées, des plantations régulières et denses, des espaces boisés, une faible densité d'implantations industrielles, etc). Ils sont toujours les lignes directrices de notre aménagement.

En 2012, nous avons implanté cinq ruches. Les abeilles sont d'excellents indicateurs biologiques. Leur mortalité plus ou moins élevée témoigne de la dégradation chimique de leur environnement par les substances phytosanitaires qui pourraient être utilisées.

En 2012, nos « petites ouvrières » ont produit 92 kg de miel soit plus de 18 kg par ruche ce qui est un résultat remarquable. En effet, la moyenne nationale pour une exploitation de 1 à 10 ruches est de 15 kg de miel par ruche.





L'efficacité énergétique

Suite à l'étude du bilan carbone menée en 2009, à la formation à l'éco-conduite, et à la promotion du covoiturage sur le Parc, les membres du SMPIPA ont mis en œuvre les bonnes pratiques et ont permis d'éviter le rejet de 2,143 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère en 2012.

Emissions de CO₂ évitées dans l'atmosphère :

	2011	2012
Tonne(s) de CO ₂ évitée(s) (14)	0,506	2,143
Nombre d'employés (2)	13	13
Indicateur de base (14)/(2)	0,039	0,165 ↗

Indicateur créé en 2012

Cet indicateur représente la part de CO₂ évitée par salarié. Plus sa valeur est élevée, meilleure est la performance.

INDICATEUR
DE BASE
EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE





INDICATEUR
DE BASE
D'UTILISATION
RATIONNELLE
DES MATIERES

Achats du papier :

▲ Pour l'activité du SMPIPA

	2009	2010	2011	2012
Quantité de papier achetée (kg) (9)	380	248	358	375
Nombre d'employés (2)	12	13	13	13
Indicateur de base (9)/(2)	32	19	28	29 ↗

▲ Pour l'activité de la pépinière d'entreprises PAMPA

	2009	2010	2011	2012
Quantité de papier achetée (kg) (10)	163	208	196	277
Nombre d'occupants moyen (6)	12	24	26	27
Indicateur de base (10)/(6)	13,6	8,7	7,6	10,3 ↗

L'augmentation de cet indicateur s'explique par une importante commande de papier fin 2012 qui n'a pas totalement été consommée. Il en découle un stock d'avance pour 2013.

Consommation d'énergie annuelle totale (électricité et gaz)

▲ Pour l'activité du SMPIPA

(hors locatif) :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Consommation d'énergie (kWh) (1)	178 510	175 307	209 521	140 601	163 048	121 286
Nombre d'employés (2)	11	11	12	13	13	13
Indicateur de base (1)/(2)	16 228	15 937	17 460	10 815	12 542	9 329 ↘

La baisse de cet indicateur s'explique par la modification de réglages sur les systèmes de chauffage et climatisation ainsi que l'achat de lampes de bureau à intensité variable et détection de présence. Ces actions découlent de l'étude de consommation énergétique menée en 2011.

▲ Pour les ouvrages techniques du Parc (éclairage public, poste de relevage, etc.) :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Consommation d'énergie (kWh) (1)	68 397	55 289	56 997	105 647	124 876	75 209
Surface occupée du Parc (ha) (4)	319	325	330	330	335	359
Indicateur de base (3)/(4)	214	170	173	320	375	210 ↘

La baisse de cet indicateur illustre le bénéfice de la mise en place sur l'éclairage public de régulateurs de tension (baisse de l'intensité lumineuse de 22h à 6h) et d'horloges astronomiques.



▲ Pour l'activité de la pépinière d'entreprises PAMPA

	2009	2010	2011	2012
Consommation d'énergie (kWh) (5)	56 997	57 510	46 662	57 757
Nombre d'occupants moyen (6)	12	24	26	27
Indicateur de base (5)/(6)	4 750	2 396	1 795	2 139 ↗

Les actions de modération de la consommation d'énergie mises en place en 2011 n'ont pas pu être maintenues. La consommation est revenue au niveau de 2010.

▲ Pour la station d'épuration du Parc

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Consommation d'énergie (kWh) (7)	789 250	691 860	680 862	643 846	578 320	590 096
Volume d'effluent annuel traité (m³) (8)	741 718	661 914	502 212	461 112	424 751	416 751
Indicateur de base (7)/(8)	1,06	1,05	1,36	1,4	1,36	1,42 ↗

Part d'énergie renouvelable utilisée :

2007	7,1 %
2008	9,3 %
2009	9,5 %
2010	10,7 %
2011	8,3 %

2012 12,5 % ↗

Nota : la variation de la part d'énergie renouvelable est celle garantie par notre fournisseur.

Actions réalisées en 2012 :

Relatives à la nappe phréatique :

Suivi qualitatif et quantitatif de la nappe phréatique,
Réalisation d'une réunion de présentation des résultats,
Réalisation de la surveillance des réseaux phase 4 du plan de suivi quinquennal,
Mise en œuvre du « Living Lab » sur le traitement des eaux pluviales du tènement sud.

Relatives aux espaces verts :

Poursuite des tests sur les gazons à croissance faible et promotion de la démarche,
Poursuite des fauches tardives,
Poursuite du traitement biologique (piège à papillons) dans le cadre de la lutte contre les chenilles processionnaires.

Relatives à la qualité de l'air :

Mise en place de 5 ruches.

Relatives à l'avifaune et la biodiversité :

122 ha placés en refuge LPO,
Mise en place de la veille écologique.



Actions prévues dans le programme d'amélioration 2013 :

Relatives à la nappe phréatique :

Réalisation de la surveillance des réseaux phase 5 du plan de suivi quinquennal (zone nord),

Suivi du « Living Lab » Eaux Pluviales du bassin tampon sud,

Surveillance qualitative et quantitative de la nappe,

Restitution des résultats au travers d'une réunion de présentation.

Relatives aux espaces verts :

Poursuite du traitement biologique (piège à papillons) dans le cadre de la lutte contre les chenilles processionnaires,

Poursuite de l'utilisation du gazon à croissance faible.

Relatives à l'avifaune et la biodiversité :

Entretien des 122 ha en refuge pour la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) selon recommandations LPO,

Poursuite de la veille écologique, élaboration d'un protocole de surveillance pérenne et scénarisation des mesures compensatoires.

Relatives à la qualité de l'air :

Entretien et suivi des 5 ruches.

Relatives à l'efficacité énergétique :

Mise en place d'un « Living Lab » sur l'éclairage public (chantier sud).



LE DÉPLOIEMENT DE LA SYNERGIE INDUSTRIELLE

Afin d'aider les entreprises du Parc à améliorer leur propre gestion environnementale, le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain a, depuis l'origine, investi dans un grand nombre de services communs. Ainsi, le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain offre aux entreprises implantées une station d'épuration, une défense incendie, des bassins sécurité, une voie ferrée, une aire de formation incendie, une signalétique efficace, adaptée et commune, etc.

De plus, le SMPIPA incite les entreprises déjà implantées à adopter des pratiques de gestion environnementale correspondant à leurs besoins et obligations dans le but de mettre en place une approche globale de l'environnement. Dans cette optique, plusieurs projets interentreprises ont pu voir le jour et se poursuivent : les gestions mutualisées de déchets dangereux et des séparateurs d'hydrocarbures, une approche globale de gestion des risques industriels majeurs, le développement du covoiturage, etc.

Enfin, le Club des Entreprises du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain est un excellent relais permettant de mener à bien des projets d'envergure tels que la mise en place de la gestion collective des Déchets Industriels Banals, la chorale, le gardiennage mutualisé, etc. C'est pourquoi le SMPIPA s'investit pleinement dans cette association qui favorise l'approche globale, la mutualisation des moyens et donc le développement durable.

L'alimentation en eau potable

Le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain doit assurer l'alimentation en eau potable de l'ensemble des entreprises du Parc et des communes avoisinantes (Saint Vulbas, Blyes, Loyettes et Sainte Julie et Chazey sur Ain pour partie). Pour cela, le SMPIPA pompe dans la nappe d'accompagnement de la rivière d'Ain au captage du Luizard puis stocke l'eau potable dans deux châteaux d'eau avant d'en assurer la distribution. Suite à la mise en service du deuxième réservoir en 2008, la capacité de stockage est aujourd'hui de 4 500 m³ dont une réserve incendie de 2 000 m³, pour un réseau de distribution de plus de 31 km.

La perspective de la recherche d'une deuxième ressource en eau potable reste d'actualité côté Ain, afin de permettre la diversification et la sécurisation de la ressource actuelle.

- ▲ Conformité de l'eau distribuée : depuis 2004, 100 % de conformité physico-chimique et bactériologique sur l'ensemble des paramètres mesurés

- ▲ Concentration moyenne de chlore au robinet

	2005	2006	2007	2008	2009
Concentration (mg/l)	0,19	0,17	0,15	0,15	0,20
	2010	2011	2012		
Concentration (mg/l)	0,20	0,18	0,26 		

La mise en place d'une vanne d'injection continue a fait légèrement varier le taux de chlore, qui reste néanmoins conforme à la réglementation.



▲ Fonctionnement moyen des pompes du captage du Luizard (fonctionnement optimum entre 10 et 12 h/j) :

	2005	2006	2007	2008	2009
Heures/jour	13,73	11,66	10,50	9,17	9,68
	2010	2011	2012		
Heures/jour	9,76	9,77	8,65		

La production d'eau a baissé en suivant la demande.

▲ Taux de perte en ligne :

	2005	2006	2007	2008	2009
%	1	0,6	0,3	5,6	7,4
	2010	2011	2012		
%	4,3	8	7,3		

Le rendement du réseau maintient sa performance (92,7 %) bien supérieure à la situation moyenne en France, au-delà des engagements évoqués dans le cadre du Grenelle II de l'environnement (85 % d'ici fin 2013).

▲ Quantité d'eau potable produite :

	2005	2006	2007	2008	2009
Production d'eau (m³)	1 761 543	1 496 906	1 343 602	1 168 009	1 183 876
	2010	2011	2012		
Production d'eau (m³)	1 196 852	1 210 294	1 094 158		

Répartition 2012

Pertes :	83 204 m³ (en baisse)	Sainte Julie :	50 833 m³
Blyes :	76 208 m³	Saint-Vulbas :	287 351 m³
Chazey sur Ain :	8 399 m³	Industriels :	463 857 m³
Loyettes :	151 956 m³		

La baisse de consommation d'eau s'explique par un travail accru des communes pour réparer les fuites de leur réseau et le maintien de la vigilance des entreprises quant à leur consommation d'eau.



▲ Consommation d'eau pour l'activité des bureaux du SMPIPA :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Consommation d'eau (m³) (A)	188	167	233	255	250	273
Nombre d'employés (2)	11	11	12	13	13	13
Indicateur de base (A)/(2)	17,1	15,2	19,4	19,6	19,2	21 ↗

▲ Consommation d'eau pour l'activité de la pépinière d'entreprises PAMPA :

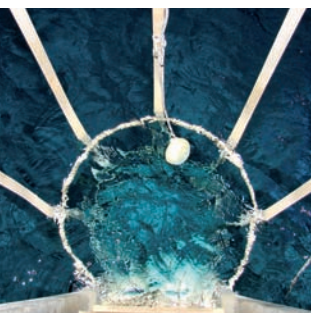
	2009	2010	2011	2012
Consommation d'eau (m³) (B)	35	110	93	160
Nombre d'occupants moyen (6)	12	24	26	27
Indicateur de base (B)/(6)	2,9	4,6	3,6	5,9 ↗

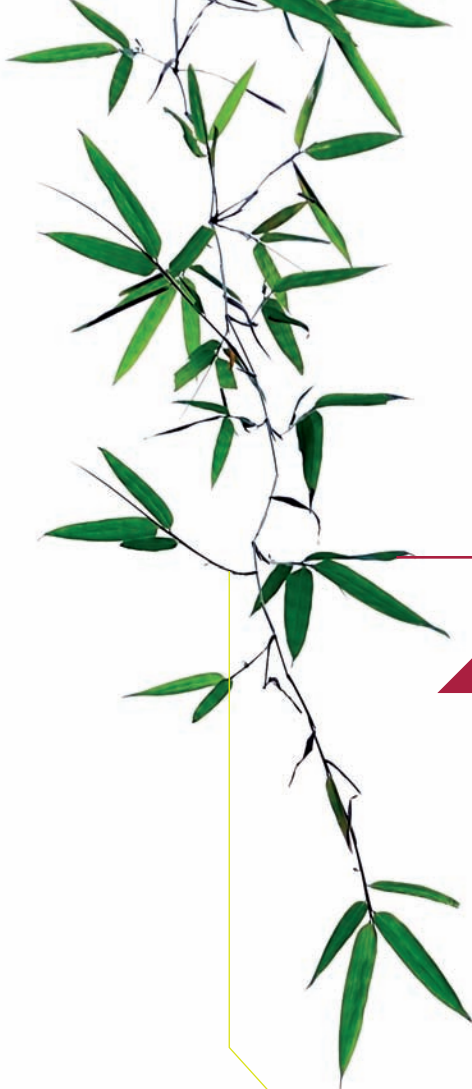
Le réseau d'eau de la PAMPA a connu 2 fuites significatives dues au gel en 2012.

▲ Consommation d'eau par les entreprises du Parc :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Consommation d'eau (m³) (C)	678 093	536 250	394 342	439 014	496 836	463 857
Nombre d'employés sur le PIPA (13)	4 442	4 326	4 316	4 522	5 273	5 063
Indicateur de base (C)/(13)	153	124	161	97	94	92 ↘

Dans un but de gestion raisonnée de la ressource, les entreprises font de plus en plus attention à leur consommation d'eau et sont de plus en plus vigilantes à la maintenance de leurs équipements.





L'assainissement des eaux usées

Les eaux usées et les eaux pluviales des entreprises du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain et de la commune de Saint Vulbas sont collectées indépendamment grâce à un réseau séparatif. Les eaux pluviales sont acheminées vers le Rhône, tandis que les eaux usées sont envoyées à la station d'épuration du Parc pour être traitées.

La mutualisation du traitement des eaux usées présente de nombreux avantages : surveillance des rejets facilitée, meilleure traitabilité des effluents par mélange, probabilité de pollution du Rhône plus faible, économie d'échelle pour les industriels, etc.

Les eaux usées, contenant des effluents domestiques et industriels, sont épurées à partir d'un traitement biologique (bactéries en bassin aéré). La présence de bassins tampons en entrée de station permet un lissage de la charge polluante et donc un meilleur traitement. Enfin, la maîtrise des effluents et de l'outil d'épuration est facilitée par une autosurveillance optimisée.

▲ Débit journalier moyen traité :

	2005	2006	2007	2008	2009
Débit journalier moyen (m³/j)	2 058	1 976	2 032	1 752	1 376
	2010	2011	2012		
Débit journalier moyen (m³/j)	1 263	1 164	1 134 ▼		

2012 s'inscrit dans la continuité de la baisse des effluents des entreprises. Cette baisse est l'illustration du contexte économique encore incertain et de la baisse de consommation d'eau.

▲ Boues produites et envoyées en plateforme de compostage :

	2005	2006	2007	2008	2009
Boues produites annuellement (Tonnes)	841	1 094	1 413	1 285	914
	2010	2011	2012		
Boues produites annuellement (Tonnes)	952	836	823 ▼		

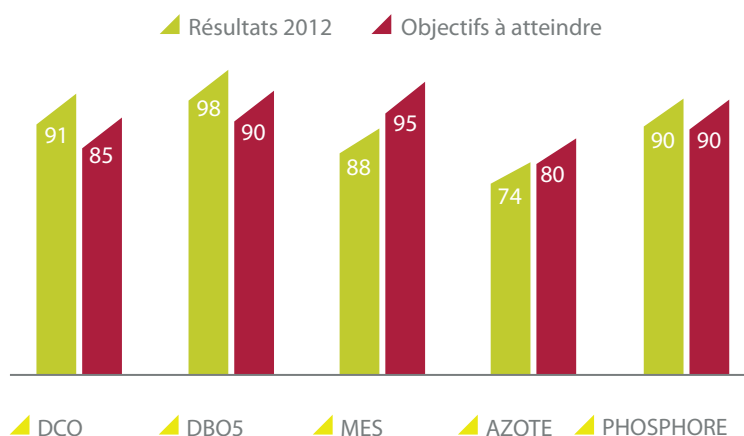
La baisse de production de boues est corrélée à la baisse des effluents entrant à la station d'épuration.



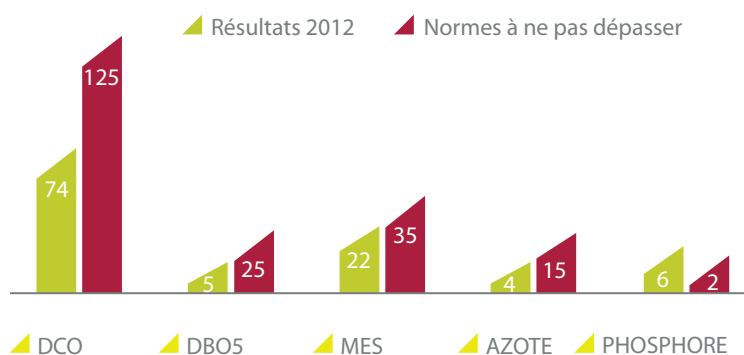


- ▲ Rendements épuratoires et concentration des rejets (la conformité étant atteinte si l'une ou l'autre des obligations est remplie) :

RENDEMENTS EPURATOIRES (%)



CONCENTRATION DES REJETS (mg/l)



Les résultats de l'année 2012 démontrent le maintien de la bonne maîtrise de la Station d'Épuration du PIPA malgré quelques difficultés rencontrées. En effet, la météo­rologie n'a pas été en faveur du traitement biologique avec un hiver très froid et long. Nous avons eu plusieurs casses qui ont perturbé le traitement des matières en suspension (MES) et de l'Azote.

On notera que le volume journalier à traiter diminue encore en 2012 du fait de la conjoncture économique.

Néanmoins, les résultats sont toujours conformes à notre arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter et sont remarquables sur les trois dernières années.



La gestion collective des déchets

Le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain se veut moteur et facilitateur pour la mise en place de projets communs à caractère environnemental avec les entreprises. C'est en ce sens que la gestion mutualisée des déchets a été développée. Deux types de gestion collective ont tout d'abord été abordés : les déchets dangereux diffus (piles, néons, peintures, solvants, etc.) et les déchets industriels non-dangereux (papiers, cartons, plastiques, etc.). En 2009, c'est une mutualisation de l'entretien des séparateurs à hydrocarbures qui a été élaborée avec succès.

En 2011, la collecte mutualisée a évolué en privilégiant deux prestataires afin de maintenir les meilleures conditions de collecte et favoriser la diversité de l'offre proposée aux entreprises. En 2013, le SMPIPA envisage une opération de collecte de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

La gestion des risques industriels majeurs

La présence d'entreprises dites « à risques » sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain nécessite une démarche globale de gestion des risques industriels. Chaque entreprise du Parc doit pouvoir se développer en fonction de son activité et de sa propre problématique tout en prenant en considération la présence des entreprises voisines. Afin de faciliter cette démarche, le SMPIPA a mis en place des groupes de travail sur le thème des risques industriels majeurs. Cette initiative a permis notamment de développer un système de communication de crise, de mettre en place des plans de secours en collaboration avec le SDIS, ou encore de sensibiliser l'ensemble des entreprises du Parc grâce à des plaquettes d'information sur les risques industriels majeurs.

Par ailleurs, compte-tenu de la réglementation, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) s'est initié sur le Parc du fait de la présence d'entreprises classées SEVESO seuil haut. Le SMPIPA accompagne les entreprises dans cette procédure menée par la Préfecture en organisant réunions d'information et de travail afin que toutes les entreprises concernées soient informées de l'avancement du processus.

Le plan de déplacements interentreprises

Dès 2008, le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain a mené études et réflexions afin d'identifier les possibilités de gestion des déplacements interentreprises sur son territoire. Ainsi, il a été mis en évidence que le covoiturage représente la solution alternative à la voiture individuelle à prioriser. C'est pourquoi le SMPIPA a décidé de s'impliquer dans la promotion du covoiturage.

Après l'embauche d'une personne ressource qui a développé la démarche auprès des industriels du Parc (développement d'une plateforme Internet, pack de communication, etc.), le SMPIPA travaille maintenant en collaboration avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour résoudre la problématique du transport sur l'ensemble du territoire. Des réunions de concertation avec les entreprises ont été organisées en 2012 afin de définir au mieux leurs besoins et trouver les meilleurs partenaires.





Une sensibilisation environnementale du quotidien

Dans sa démarche d'incitation des entreprises à adopter des pratiques de gestion environnementale, le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain organise trimestriellement des réunions Hygiène-Sécurité-Environnement où l'actualité du Parc sur ces sujets est abordée.

Des réunions à thème sur l'assainissement ou encore la surveillance de la nappe sont également tenues.

Actions réalisées en 2012 :

Relatives à l'assainissement des eaux usées :

Réparation du pont racleur du décanteur primaire de la station d'épuration,

Réalisation d'audit interne de la station d'épuration.

Relatives à l'assainissement pluvial :

Campagne de mise en place de conventions de rejets des eaux pluviales avec les entreprises du PIPA.

Relatives à l'eau potable :

Réunion du comité de pilotage sur la recherche en eau.

Relatives à la gestion des risques industriels majeurs :

Maintien du système de communication de crise, mise à jour complète des données et tests pour une pérennisation du système « Viappel »,

Organisation de la réunion d'information au sujet du PPRT,

Mise à jour du Plan ETARE en collaboration avec le SDIS,

Entretien des poteaux incendie du Parc,

Formation des cadres de gendarmerie sur les enjeux du PIPA,

Collaboration à la mise en œuvre de l'exercice PPI BASF grandeurs nature avec la Préfecture.

Relatives aux gestions collectives des déchets :

Réalisation de deux collectes mutualisées de Déchets Dangereux Diffus (juin et novembre),

Campagne mutualisée interentreprises pour l'entretien des séparateurs à hydrocarbure (novembre).

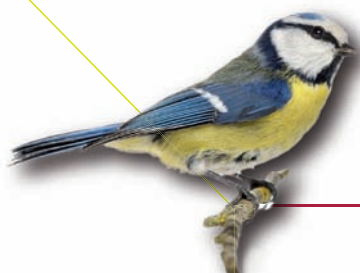
Relatives aux déplacements :

Suivi du covoiturage au sein du Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain,

Réunion sur les besoins des entreprises en matière de déplacement.

Sensibilisation environnementale des entreprises :

Edition du journal interne au Parc « Plaine Attractions » comprenant un volet environnement et sécurité.



Actions prévues dans le programme d'amélioration 2013 :

Relatives à l'assainissement des eaux usées :

Audit interne de la station d'épuration,
Réparation du génie civil du bac d'arrivée des effluents à la station d'épuration.

Relatives à l'assainissement pluvial :

Finalisation des plantations du « Living Lab » et poursuite des analyses selon la convention d'étude mise en œuvre,

Suite du déploiement des conventions de rejet des eaux pluviales auprès des entreprises du PIPA,

Etude des fluctuations de débit sur le réseau du tènement sud du Parc.

Relatives à la gestion des risques majeurs :

Suivi de la démarche PPRT,

Maintien de l'automate d'appel VIAPPEL,

Etude pour la mutualisation documentaire (ex. Plan ETARE) avec le SDIS et les autres services administratifs en vue de l'optimisation des interventions de secours,

Entretien de l'ensemble des poteaux incendie du Parc,

Mise à jour annuelle du plan ETARE général du Parc.

Relatives aux gestions collectives des déchets :

Suivi de la gestion collective des Déchets Industriels Banals,

Mise à jour des conventions de collecte mutualisée des Déchets Dangereux Diffus et entretien des séparateurs d'hydrocarbure avec ajout des DEEE.

Relatives aux déplacements :

Suivi du covoiturage au sein du SMPIPA,

Etude sur le fret en collaboration avec le délégataire de service public pour la voie ferrée.

Relatives à la sensibilisation environnementale des entreprises :

Développement du site internet du Parc pour la mise à disposition de documentations environnementales,

Organisation de réunions HSE trimestrielles,

Edition des pages environnement et sécurité dans « Plaine Attractions ».



UN CADRE DE VIE AGRÉABLE

Le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain est avant tout un lieu de vie quasi quotidien pour près de 5 000 employés, sans oublier les riverains, visiteurs et transporteurs qui le traversent chaque jour. C'est pour cela que le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain développe une politique d'aménagement qui préserve et développe un cadre de vie agréable pour tous ces usagers, en cohérence avec ses engagements de développement durable et de responsabilité sociétale.

Les espaces verts

Les espaces verts constituent la partie visible de la gestion environnementale du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. En 30 ans, plus de 450 000 arbres ont été plantés sur près de 200 ha, donnant une qualité du cadre de vie aux riverains, salariés et visiteurs du Parc.

L'homogénéité et l'harmonie d'ensemble sont garanties par un paysagiste conseil qui étudie chaque espace paysager (coupures vertes qui protègent les villages, dégagement bordant les routes, buttes plantées, etc.).

Cette véritable trame verte, mariant espaces naturels et espaces paysagers, nécessite peu de taille et génère donc peu de déchets verts. Le compost réalisé à partir de ces déchets est utilisé pour apporter de l'humus aux différents massifs du Parc. Ainsi, le cycle des espaces verts est réalisé sur le Parc dans son intégralité.

Les usagers du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain apprécient le travail réalisé depuis plus de 35 ans et profitent de ce paysage convivial sur les aires de pique-nique. Pour que ces lieux privilégiés restent agréables, une signalétique sensibilisant à la gestion des déchets a été mise en place sur l'ensemble du Parc.

INDICATEURS

	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de végétaux plantés	13 950	8 558	13 525	17 666	10 959
	2009	2010	2011	2012	
Nombre de végétaux plantés	10 293	2 632	950	537 	

▲ Nouvelles plantations à la pépinière d'entreprises SPAMPA

▲ Remplacement des plantations qui n'ont pas «pris» l'hiver précédent



Production annuelle de déchets pour l'activité du SMPIPA :

	2007	2008	2009	2010
Consommables informatiques (kg) / Nombre d'employés (2)	9/11=0,82	22,5/11=2,05	19,5/12=1	0
Papiers-Cartons (kg) / Nombre d'employés (2)	Pas d'enlèvement	Pas d'enlèvement	950/12=79	960/13=74
Déchets Dangereux Diffus* (kg) / Nombre d'employés (2)	534/11=48,5	Pas d'enlèvement	1064/12=88,6	Pas d'enlèvement
	2011	2012		
Consommables informatiques (kg) / Nombre d'employés (2)	0	28/13=2,15		
Papiers-Cartons (kg) / Nombre d'employés (2)	930/13=72	490/13=38		
Déchets Dangereux Diffus* (kg) / Nombre d'employés (2)	475/13=36,5	Pas d'enlèvement		

* Déchets Dangereux Diffus : piles, néons, aérosols, huiles usagées, peintures, etc.

Ramassage des déchets du Parc (poubelles publiques et papiers gras) :

	2006	2007	2008	2009
Nombre de litres de déchets ramassés (D)	126 440	236 542	243 980	255 780
Nombre d'heures de ramassage des déchets (E)	893	958	1 131	1 040
Indicateur de ramassage des déchets (D)/(E)	142	247	216	246
	2010	2011	2012	
Nombre de litres de déchets ramassés (D)	262 598	188 118	194 800	
Nombre d'heures de ramassage des déchets (E)	931	1 019	898	
Indicateur de ramassage des déchets (D)/(E)	282	185	216 	



	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de litres de déchets ramassés au bord des routes	66 150	96 700	107 250	87 150	81 797	55 500	52 200
Nombre de litres de déchets ramassés (D)	126 440	236 542	243 980	255 780	262 598	188 118	194 800
Indicateur civilité	47,7 %	59,1 %	56,1 %	65,3 %	68,9 %	70,5 %	73,2 % 

Indicateur créé en 2012

L'évolution de l'indicateur traduit une plus grande civilité des producteurs de déchets, facilitée par l'installation de nouvelles poubelles plus adaptées aux besoins.

L'architecture

L'architecture des bâtiments implantés sur le Parc joue un rôle important dans l'homogénéité d'ensemble. C'est pourquoi le SMPIPA met à disposition des nouvelles entreprises les conseils et l'expertise d'un architecte-coloriste dans un souci d'harmonie et de continuité.

La volonté d'intégrer les bâtiments dans le cadre naturel existant constitue l'une des clés de la démarche environnementale du Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. De même, la recherche de la cohérence globale des formes et des couleurs sur l'ensemble du site contribue à la qualité du cadre de vie.

Actions réalisées en 2012 :

Réalisation de la charte paysagère à destination des futures installations,
Réalisation du VEFA « Actiparc Les Erables » Impasse des Erables,
Travaux d'intégration paysagère des implantations ORAPI, Actiparc les Erables, ASTR'IN, DEVOS-VANDENHOVE, MAPEI,
Rénovation du point d'information principal.

Actions prévues dans le programme d'amélioration 2013 :

Ouverture des routes du tènement sud : Allées de Mont Bron et de Champoussier,
Travaux d'intégration paysagère pour l'implantation de COPPER Distribution, MASCHIOPACK, FIPA.



L'ACCUEIL ET LE CHOIX DES ENTREPRISES

Dès la conception du Parc, le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain a choisi de miser sur la diversité des activités accueillies, multipliant ainsi les types d'emplois pour la population locale, ainsi que sur la maîtrise du rythme des implantations industrielles afin de préserver les équilibres locaux de l'emploi, du logement et des infrastructures locales.

Le développement du territoire de la Plaine de l'Ain et l'accueil des entreprises ne se veulent pas une course contre la montre mais bien le fruit d'une réflexion, d'un développement durable.

Dans cette optique, le SMPIPA propose une aide à l'implantation industrielle avec une prise en compte des critères environnementaux dès les premières discussions avec les entreprises candidates à l'implantation.

La commercialisation

La politique commerciale du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain est l'aboutissement d'une réflexion conduite par le Comité Syndical portant sur les atouts du Parc et sur une volonté d'excellence du développement, en corrélation avec l'évolution du monde économique. Les capacités et les besoins du territoire local (emplois, logements, etc.) permettent également l'orientation de la politique commerciale.

Dès les premières discussions commerciales, en fonction de l'impact des risques, une collaboration est engagée avec les administrations pour expertise technique. Cette démarche entre l'industriel, les administrations et les populations locales vise à l'intégration durable de l'entreprise.

Le choix des terrains proposés à l'industriel est fonction de la surface requise, des besoins en équipements, des exigences particulières de l'entreprise, de son activité et des risques potentiels qu'elle présente. De plus, des conditions particulières, notamment la réserve de terrains, peuvent être inscrites dans le contrat de vente afin de favoriser l'évolution des entreprises dans le temps.

INDICATEURS

	2007	2008	2009
Terrains vendus	23,18 ha	5,91 ha	4,68 ha
Activités	<i>Extension logistique Extension industrie Entreprises de services</i>	<i>Industrie Extension industrie Entreprises de services</i>	<i>Industrie Extension industrie Entreprises BTP Entreprises de services</i>
	2010	2011	2012
Terrains vendus	0,48 ha	4 ha	5,24 ha 
Activités	<i>Extension industrie</i>	<i>Industrie Extension industrie Extension logistique Services</i>	Industrie Extension logistique

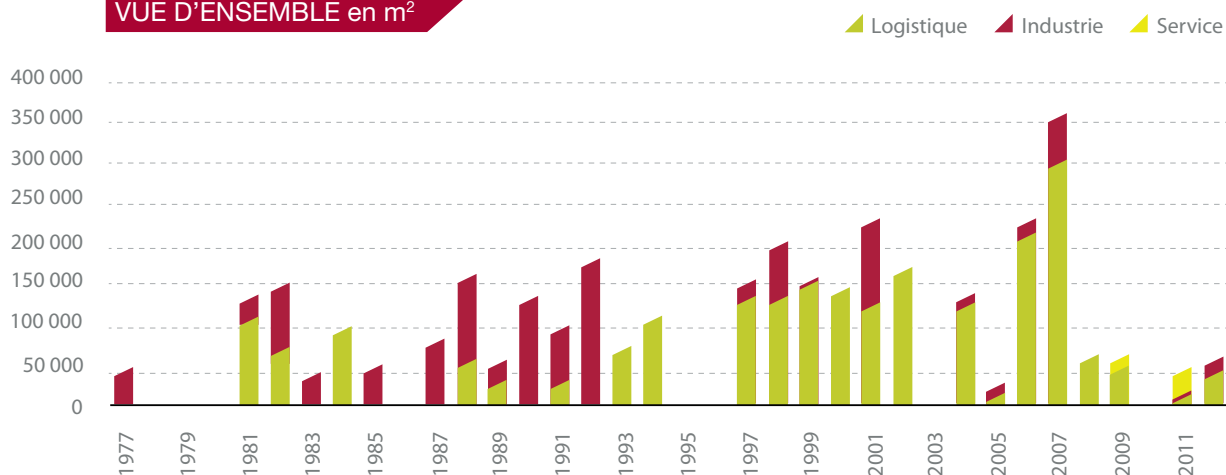


SURFACE VENDUE depuis l'origine en m²

INDICATEUR

	Logistique	Industrie	Service		Logistique	Industrie	Service
1977		40 029		1995			
1978				1996	152		
1979				1997	127 209	20 237	
1980				1998	131 463	63 537	
1981	100 170	29 992		1999	151 585	2 002	
1982	66 330	82 736		2000	89 781	50 000	
1983		36 975		2001	122 331	100 000	
1984	94 144			2002	69	162 400	
1985		44 500		2003	187		
1986		3 020		2004	121 019	12 633	
1987		76 129		2005	11 324	18 212	
1988	50 000	107 173		2006	199 963	26 224	150
1989	25 206	31 513		2007	291 958	59 269	109
1990		128 507		2008		59 109	
1991	25 000	70 561		2009		46 866	10 642
1992	1 495	172 214		2010		4 850	
1993	67 507			2011	7 053	7 985	25 000
1994	101 088			2012	36 130	16 355	

VUE D'ENSEMBLE en m²





La pépinière d'entreprises PAMPA

Le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain a ouvert en juin 2008 une pépinière d'entreprises, la PAMPA, afin de permettre aux créateurs d'entreprises de se développer harmonieusement et durablement. L'objectif est de donner aux jeunes entreprises la chance de bénéficier du dynamisme et de l'expérience de celles déjà implantées.

Au-delà des 1000 m² de bureaux et d'ateliers mis à disposition des créateurs d'entreprises, la pépinière propose un accueil, un accompagnement à la création d'entreprise, un secrétariat, une salle de réunions ainsi que tous les équipements bureautiques nécessaires à temps et à coûts partagés.

Indicateur créé
au 31 décembre 2012

- ▲ Taux d'occupation de la pépinière : 87 %
- ▲ Taux de mortalité des entreprises : 31,6 %
- ▲ Taux de réimplantation des créateurs sur le Parc : 61,5 %

Travaux neufs

Le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain aménage le Parc au fil des besoins et de l'évolution des techniques. En fonction du développement et de l'implantation des entreprises, les terrains agricoles vierges sont viabilisés pour accueillir de nouvelles activités.

- ▲ Investissement travaux neufs : réseaux humides (eaux potables, eaux usées et pluviales), signalétique, réseaux de télécommunication, voie ferrée, voiries.

	2005	2006	2007	2008	2009
Montant de l'investissement (€)	1 315 263	3 094 034	2 382 588	2 209 822	847 435
	2010	2011	2012		
Montant de l'investissement (€)	2 720 796	682 679	1 698 080		

2006 : réalisation de la viabilisation de la partie sud du Parc et création du bassin tampon sur le réseau d'eaux pluviales.

2008 : la construction de la pépinière d'entreprises a nécessité un investissement de 847 634 € pour un investissement total de 1 087 500 €.

2010 : construction des bâtiments locatifs « Les Fenières » et « Les Baccoliers » pour un investissement de 2 484 717 €.

2012 : réalisation des voiries du tènement sud du Parc.

Entretien : réseaux d'eaux usées et eaux pluviales, bâtiments, matériels divers, voie ferrée, voiries.

	2005	2006	2007	2008	2009
Montant de l'entretien (€)	211 308	222 270	211 913	330 584	813 157
	2010	2011	2012		
Montant de l'entretien (€)	383 118	376 226	411 996 		

2008 : entretien important de la voie ferrée, réfections de voirie et réparations notables de mâts d'éclairage public.

2009 : travaux d'amélioration de la voie ferrée et réfection de l'allée des Chênes.

Actions réalisées en 2012 :

**Relatives à la responsabilité
sociétale des organisations :**

Evaluation AFAQ 26000, obtention
du niveau « maturité »

Obtention du LABEL LUCIE, Label
RSE de référence

**Relatives aux travaux
d'aménagement du Parc :**

Viabilisation du tènement sud,
création des voiries Mont Bron et
Champoussier

**Actions prévues dans le
programme d'amélioration 2013 :**

**Relatives aux travaux
d'aménagement du Parc :**

Ouverture des routes du tènement
sud : Allée de Mont Bron et de
Champoussier

**Relatives à la responsabilité
sociétale des organisations :**

Evaluation de suivi AFAQ 26000
et LABEL LUCIE

Le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain vous remercie
de votre intérêt et espère que cette déclaration aura répondu à vos
interrogations.

Afin de l'améliorer, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques
et observations. 



**Syndicat Mixte du
Parc Industriel de la Plaine de l'Ain**

1580, avenue des Bergeries
01150 ST VULBAS
Tél. : +33 (0)4 74 61 53 78
Fax : +33 (0)4 74 61 51 01

courrier@plainedelain.fr

plainedelain.fr